

Rapport de la Commission technique

Prise en considération du postulat de M. Steve Binggeli et consorts intitulé « Pour une administration communal attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire »

Gland, le 29.11.24

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Steve Binggeli et consorts intitulé « Pour une administration communal attractive et égalitaire : des mesures concrètes pour soutenir les parents d'enfants en âge préscolaire », composée de :

Binggeli Steve	GdG
Grandjean Dimitri	GdG
Storti Patricia	PLR
Larrivé Stéphanie	PS-Les Verts ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Kaeslin Bernard	UDC

s'est réunie le 20 octobre 2024 à 18h30, en présence de Madame la Syndique Christine Girod.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient Madame la Syndique de sa disponibilité ainsi que pour les réponses apportées à leurs questions.

Informations

La thématique sociétale soulevée par le postulat, ainsi que les pistes de solutions envisagées au niveau communal, sont jugées pertinentes par la Municipalité. Elles s'inscrivent dans le cadre de réflexions déjà engagées au sein de l'administration, notamment dans le cadre de la refonte du Règlement du personnel (par exemple : horaires flexibles, télétravail, etc.). Ce postulat constitue donc une démarche constructive pour la Municipalité.

La Commission a interrogé Madame la Syndique sur les raisons ayant conduit au renvoi du postulat en commission, et plus particulièrement sur la suggestion d'examiner la possibilité de réserver des places pour les enfants du personnel communal au sein d'infrastructures existantes, garantissant ainsi un accès prioritaire aux services de garde.

Il apparaît que les structures d'accueil de jour présentes sur le territoire communal sont indépendantes de l'administration communale. Par ailleurs, les lois et règlements qui encadrent ces structures limitent les possibilités de priorisation pour certaines catégories de populations. Cependant, il reste possible de se renseigner sur ce sujet ou d'évaluer la possibilité de financer des places d'accueil afin de les réserver spécifiquement pour le personnel de l'administration.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter de prendre en considération le postulat de M. Steve Binggeli et consorts.

Signatures des membres de la Commission

Stéphanie LARRIVE, 1 ^{er} membre et rapporteur
Steve BINGGELI
Dimitri GRANDJEAN
Patricia STORTI
Bernard KAESLIN